

*Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2, tels que modifiés le 28 novembre 2025 ;
Vu la délibération n° 113-2024 du conseil d'administration plénier en séance du 24 novembre 2024 approuvant les statuts de la chaire Denis MUKWEGE*

LE PRÉSIDENT

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Franck BARBIN est nommé administrateur provisoire de la Chaire Denis MUKWEGE à partir du 9 juillet 2026.

Article 2 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.